



L 00397

N° /MINEF/CAB01/DGFF/PIF/IF

Abidjan le, 06 NOV 2023

**LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION DE L'AUTORISATION
DE CIRCULATION DES PRODUITS BOIS USINES ET DES RESIDUS DE BOIS
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

1. Une Demande écrite d'autorisation de circulation des produits bois usinés et des résidus de bois adressée à Monsieur le Ministre chargé des Eaux et Forêts ;
2. La liste complète des fournisseurs agréés (scieries et/ou transformateurs de résidus de bois, au plus 20 usines agréées) ;
3. Un Engagement écrit et légalisé à l'effet de s'approvisionner effectivement auprès des usines agréées en activité ou des unités de transformation de bois autorisées (nouvelle demande) ;
4. Une copie du registre de commerce (nouvelle demande) ;
5. L'original de l'ancienne autorisation (renouvellement) ;
6. Le bilan d'activité indiquant le volume des produits transportés (renouvellement) ;
7. Une copie de la pièce d'identité (CNI) ou carte consulaire du gérant en cours de validité (nouvelle demande) ;
8. Le Reçu de paiement du montant de l'autorisation fixé à cent mille (100 000) FCFA pour les particuliers et à deux cent mille (200 000) FCFA pour les personnes morales ;

Par Le Ministre et par délégation
Le Directeur de Cabinet



Conservateur Général ZOUZOU
Epse MAILLY Elvire-Joëlle
Ingénieur Général des Eaux et Forêts